

Demande de permis unique relative à une plateforme multimodale à GRACE-HOLLOGNE (Bierset)

Brève description du projet

<u>Projet</u> :	Construction et exploitation d'une plateforme multimodale de ferroutage en connexion avec l'aéroport de Liège-Bierset
<u>Localisation</u> :	Plaine de Cubber à Grâce-Hollogne
<u>Situation au plan de secteur</u> :	Zone d'activité économique industrielle
<u>Demandeur</u> :	Liège Carex a.s.b.l.
<u>Auteur de l'étude d'incidences</u> :	Stratec

Contexte de l'avis

<u>Date de réception du dossier</u> :	16 décembre 2014
<u>Référence légale</u> :	Article R.82. du Livre I ^{er} du Code de l'Environnement
<u>Portée de l'avis</u> :	1) Opportunité du projet au regard des objectifs définis par l'article 1 ^{er} , § 1 ^{er} , alinéa 2 du CWATUPE 2) Qualité de l'étude d'incidences sur l'environnement

1. AVIS SUR L'OPPORTUNITE DU PROJET

La CRAT remet un avis favorable sur le projet tel que présenté.

Dans la poursuite de ses avis déjà émis dans le cadre de la révision du plan de secteur, la CRAT estime que l'implantation d'une plateforme multimodale est opportune sur ce site localisé à proximité immédiate de l'aéroport de Liège.

La CRAT apprécie que le projet envisage déjà différentes évolutions de son activité, tant positives (liaison directe avec l'aéroport, construction d'un troisième quai), que négatives (échec de la plateforme et reconversion du site).

La CRAT relève enfin l'intérêt des compensations biologiques liées à la présence du crapaud calamites sur le site. Elle estime toutefois qu'elles sont trop importantes eu égard à la taille de la flaque d'eau actuellement occupée par les crapauds et des contraintes qu'elles risquent de créer lors d'éventuels futurs développements économiques dans la zone.

2. AVIS SUR LA QUALITE DE L'ETUDE D'INCIDENCES

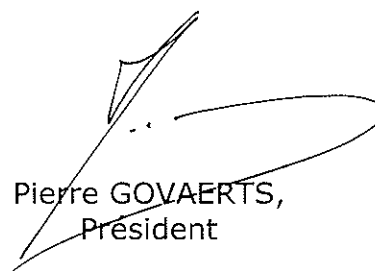
La CRAT estime que l'étude d'incidences est de bonne qualité.

Elle souligne la clarté du document et relève qu'il analyse de façon complète les différents domaines environnementaux.

Toutefois, elle préconise que certaines recommandations soient davantage adaptées au contexte du projet.

Elle estime qu'avant de recommander une étude d'orientation en cas de réutilisation et/ou dépôt sur site des terres déplacées, il serait d'abord opportun d'étudier les écoulements d'eaux et leurs éventuels impacts sur des terres à déplacer.

Pour la CRAT,



Pierre GOVAERTS,
Président